

PRINCIPES DE BASE DE LA PROTECTION DES DONNÉES

Les divers traitements de données

Traitement des données personnelles

La protection des données vise à encadrer le traitement de des données personnelles afin de préserver les droits des individus.

- Le **traitement de données personnelles** correspond à **toute opération portant sur des données personnelles**, quel que soit le procédé utilisé.

Ex : Enregistrer, organiser, conserver, modifier, rapprocher avec d'autres données, transmettre, etc. des données personnelles.

- Une **donnée personnelle** correspond à **toute information relative à une personne physique** susceptible d'être identifiée, directement ou indirectement.



Et dans vos programmes ?

Prenez l'exemple d'une ou deux données que vous utilisez dans vos programmes.

Essayez de **cartographier toutes les étapes** que ces données traversent depuis le moment qu'elles sont collectées.

Listez et nommez précisément les traitements, c'est-à-dire les actions et utilisations qui sont faites de ces données tout au long de leur « vie » active dans votre organisation.

Avoir accès et voir les données sont aussi des traitements.



Données personnelles et Données personnelles sensibles

Qu'est ce qu'une donnée personnelle?

C'est **toute information** relative à une **personne physique susceptible d'être identifiée**, directement ou indirectement.



- Un nom, une photo, une empreinte,
- Une adresse postale, une adresse mail,
- Un numéro de téléphone ou de sécurité sociale,
- Un matricule interne, un numéro d'employé,
- Une adresse IP, un identifiant de connexion informatique,
- Un enregistrement vocal, etc.

Peu importe que ces informations soient confidentielles ou publiques.



Des données personnelles sensibles

Elles exigent un **niveau de protection plus élevé** car les **conséquences d'une utilisation abusive seraient plus graves** pour les droits fondamentaux.

Selon la RGPD il s'agit des données personnelles révélant :



- L'**origine raciale** ou **ethnique**,
 - Les **opinions politiques**,
 - Des **croyances religieuses** ou **philosophiques**,
 - L'appartenance à un **syndicat**,
 - La **vie et l'orientation sexuelle** d'une personne,
 - Les allégations, procédures ou condamnations **pénales**.
-
- Les données **biométriques** si utilisées à des fins d'identification,
 - Les données concernant la **santé** (*données sur la santé physique ou mentale de tout type, telles que le statut VIH ou tuberculose, les dépendances, les maladies, les méthodes de contrôle des naissances, les handicaps, les traitements médicaux, les allergies*).



Et dans vos programmes ?

Prenez quelques minutes pour **lister les données personnelles et/ou sensibles** que vous collectez et utilisez dans vos activités.

Essayer de les organiser en fonction de leur **degré de sensibilité**.

Quels seraient les **risques** si ces données tombaient entre de mauvaises mains ou étaient utilisées à mauvais escient ?

Remerciements

Cette présentation bénéficie du soutien de l'Agence Française de Développement (AFD) et du Centre de crise et de soutien du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (CDCS). Néanmoins, les idées et les opinions présentées dans cette présentation ne représentent pas nécessairement celles de l'AFD ou du CDCS.

Cette présentation a été conçue en utilisant des ressources de [Flaticon](#), [Freepik](#) et de [The Noun Project](#).